



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/103

**OBJET : MAISON DES SAISONNIERS – RETROCESSION
DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DE LA
COMMUNE DE LEOGNAN A LA CCM**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190702-2019_103-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 24 juin 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/103

OBJET : MAISON DES SAISONNIERS – RETROCESSION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DE LA COMMUNE DE LEOGNAN A LA CCM

Vu les statuts de la CCM, et notamment son article 3-2-4 portant sur l'action sociale d'intérêt communautaire et plus particulièrement sur l'accueil des publics spécifiques,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi « MOP »,

Vu la délibération 2018/144 du 18 décembre 2019 portant sur le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la maison des saisonniers,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Compte tenu de la dimension intercommunale de la question des occupations saisonnières et temporaires de travailleurs sur le territoire de Montesquieu, la commune de Léognan a demandé à ce que le projet d'accueil des saisonniers soit transféré à la Communauté de communes de Montesquieu.

En effet, par la délibération du 18 décembre 2018, la CCM et la commune de Léognan s'étaient accordées sur le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Léognan pour la réalisation de ce projet. Un maître d'œuvre a d'ailleurs été mandaté pour travailler sur ce projet.

Par la présente délibération, il s'agit de proposer la rétrocession de la maîtrise d'ouvrage à la CCM, qui aura donc la charge de la réalisation de ce projet d'accueil des saisonniers.

Le projet reste à ce jour inchangé à savoir, un cadencement en deux phases :

- dans un premier temps la mise en place d'une aire de stationnement pour les caravanes/camping cars/vans sur un terrain communautaire situé à l'aérodrome entre la déchèterie et le centre technique de la CCM.

- dans un second temps, l'installation de 4 tiny houses sur ce même terrain

L'aménagement prévu sera léger avec des aires de stationnement (une cinquantaine d'emplacements), des sanitaires, aires de pique-nique, un vide sanitaire pour permettre un accueil de qualité des travailleurs saisonniers du territoire de Montesquieu.

La CCM, dans le cadre de son action sociale d'intérêt communautaire, conduira cette opération en partenariat avec Gironde Habitat et la MSA notamment.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à mettre fin à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- Autorise le Président à poursuivre le projet qui a été amorcé par la commune de Léognan et à reprendre toutes les actions en cours et à venir pour la réalisation de ce projet,
- Prévoit au budget les crédits afférents,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement